

Me Alexandre SANTONI
Notaire
Bancarello – Route de Sartene
20169 BONIFACIO
alexandre.santoni@notaires.fr

COMMUNE DE BONIFACIO

CREATION DE TITRE DE PROPRIETE

Suivant acte reçu par Maître Alexandre SANTONI, Notaire à BONIFACIO, le 29 Août 2019, il a été dressé conformément à l'article 1 de la Loi du 6 Mars 2017 un acte de notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et relevant des dispositions des articles 2261 et 2272 du Code civil concernant :

- Monsieur Antoine Louis CANTARA, Epoux de Madame Pierrette Agnès FOFFA, demeurant à BONIFACIO (20169), route de Canetto, villa "Poupette",
Né à BONIFACIO (Corse du Sud), le 17 Novembre 1935.
- Madame Josette Césarine Antoinette SQUIDIERI, Veuve de Monsieur François Simon CANTARA demeurant à BONIFACIO (20169), chemin de Leccia Mozza,
Née à MARSEILLE (Bouches du Rhône), le 16 Février 1940.
- Madame Christiane Paule CANTARA, Veuve de Monsieur Michel SUSINI demeurant à BONIFACIO (20169), chemin de Leccia Mozza,
Née à MARSEILLE (Bouches du Rhône), le 19 Mars 1964.

- Désignation des Biens :

A BONIFACIO (CORSE-DU-SUD) 20169, Lieu-dit BACCOSA.
Diverses parcelles de terre

Figurant ainsi au cadastre :

Section	N°	Lieudit	Surface
I	1397	BACCOSA	00 ha 37 a 76 ca
I	1396	BACCOSA	00 ha 09 a 87 ca
I	797	BACCOSA	00 ha 12 a 79 ca

Total surface : 00 ha 60 a 42 ca

(Précision étant ici faite que la parcelle I 1397 provient de la parcelle I 339 et que la parcelle I 1396 provient de la parcelle I 336).

Conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017 :

« Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire.

Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière. »

Adresse mail de l'étude : alexandre.santoni@notaires.fr